



Département des LANDES

Arrondissement de DAX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15**

**Nombre de conseillers  
présents : 13**

**Nombre de conseillers  
votants : 13**

**Date de la convocation :  
21/10/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le vingt-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil, sous la présidence de  
Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

Présents : Mme LABORDE Marie-Françoise, Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, M.  
SAPHORE Didier, M. BAREIT Sébastien, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID Daniel, M. DEYRES  
Bruno, M. LABEYRIE Jean-Paul, Mme MAGENDIE Sylvie, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle,  
M. TRESSE Jacques.

Absents excusés : Mme DA ROCHA Céline, M. LAPEYRE Thibault

Mme BROUSTICK Marie-Laure est nommée secrétaire de séance.

**2022-026 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire expose à l'assemblée que la délibération d'affectation des résultats 2021 étant discordante  
avec le flux budget primitif 2022, le comptable public propose de rectifier par décision modificative comme suit ;

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Recettes
60622 – Carburants : + 1 000€	002 – Excédent de fonctionnement reporté : +40 000,18 €
615221 – Bâtiments publics : + 10 000€	
6218 - Autres personnel extérieur : + 12 000€	
6411 – Personnel titulaire : + 15 000,18 €	
6574 – Subv. fonct. aux asso. & autres pers. de droit privé : + 1000€	
6817 - Dot. aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : + 1 000€	
Total : 40 000,18 €	Total : 40 000,18 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Recettes
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains : - 7048,67€	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : - 7048,67€
Total : 7048,67 €	Total : 7048,67 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la Commune,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché/Publié le 28/10/2022

ID : 040-214306300-20221027-2022026-DE



- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.
- Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents- pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
LABORDE Marie-Françoise

